

## PROJET

### **Le Conseil de Gouvernement,**

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la demande de protection du Conseil communal de Tandel du 6 mai 2014 ;

Vu l'avis de la Commission des sites et monuments nationaux du 26 octobre 2015 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Sur proposition du Ministre de la Culture et après délibération ;

### **Arrête:**

**Art. 1er.-** Est classée monument national l'église de Brandenburg, inscrite au cadastre de la commune de Tandel, section BB de Brandenburg-Ouest, sous le numéro 210, appartenant à la commune de Tandel.

**Art. 2.-** La présente décision est susceptible d'un recours au fond devant le Tribunal administratif de et à Luxembourg. Ce recours doit être intenté par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois de la notification du présent arrêté au moyen d'une requête à déposer au secrétariat du Tribunal administratif.

**Art. 3.-** Le présent arrêté est transmis au Ministre de la Culture aux fins d'exécution. Copie en est notifiée à la commune de Tandel, pour information et gouverne.

Ampliation en est adressée au conservateur des hypothèques à Diekirch, aux fins de transcription.

**Les Membres du Gouvernement,**

**Commission des Sites et Monuments nationaux**

**Réunion du 26 octobre 2015**

**RAPPORT**

Présent(e)s: Mmes Milani-Nia, Steinmetzer, MM. Bauer, Everling, Ewen, Frising, Halsdorf, Krieps (président), Leyder, Linster, Majeres, Reiles, Schoellen, Sinner, Voncken

Excusé(e)s: Mmes Rumpf, Schneiders, MM. Helminger, Kintzelé, Le Brun-Ricalens, Polfer, Sanavia, Schuman, Toussin.

**C. Demande de protection**

10) Commune de Tandel

Localité :     Brandenburg

Requérant :    AC, propriétaire

Objet :         église (no cadastral 210)

**Brandenburg église Saints-Pierre-et-Paul**

Pfarrkirche Brandenburg

Nach 1790 erbaut unter Pfarrer Schwab, nach langwierigen Verhandlungen und Prozessen mit den Kollatoren de Blochhausen und de Mailliard.

Enthält einiges wertvolles Mobiliar:

- einen spätbarocken Hauptaltar mit klassizistischer Mensa und großen Holzstatuen des hl. Dominikus und der hl. Katharina von Siena die aus dem Kloster Marienthal stammen;
- feinskulptierte Holzornamente an den seitlichen Türen des Chores, darüber barocke Statuen der beiden Apostelfürsten Petrus und Paulus;

- ein für eine Dorfkirche ungewöhnlich großes Chorgestühl, das ebenfalls aus dem Kloster Marienthal stammt (17. Jahrhundert). Die in Doppelreihen angeordneten Chorstühle tragen sehr fein geschnitzte Stuhlwangen mit Menschen- und Tierköpfen;
- eine geschweifte Kommunionbank, im Nachbarock gehalten, laut eingetragener Inschrift 1827 von Caroline von Blochhausen gestiftet.

Die Pfarrkirche in Brandenburg wurde während der Ardennenoffensive im Winter 1944/45 durch mehrere Granateinschläge schwer beschädigt, sodass eine gründliche Renovierung notwendig wurde. Diese Arbeiten wurden in den Jahren 1949/50 vollzogen.

**Vu ce qui précède avec 14 voix contre 0, la Cosimo émet un avis favorable pour un classement.**

Pour extrait conforme,



Alice Paulus  
Secrétaire

31 JUIL. 2014

N° courant: 829xc6e67

## Extrait du registre aux délibérations

### du Conseil Communal de Tandel

Service des sites et  
Monuments Nationaux

07 AOÛT 2014

Séance publique du mardi 06 mai 2014 à 15.00 heures

Date de l'annonce publique de la séance: 17 avril 2014

Date de la convocation des conseillers : 17 avril 2014

Présents: Kaes Ali, bourgmestre ;  
Scheuren Carlo, Huberty John, Weis Nico, échevins ;  
Blum John, Gleis Pol, Herrmann Fernand, Karier Jean-  
Paul, Leonardy François, Plein Jeannine, Reiter Marc,  
conseillers ;

Mousel Edouard, *secrétaire communal*

Absent: néant

No: 10

Objet: demande de classement de divers bâtiments situés sur le territoire de la commune de Tandel comme monuments nationaux

### Le Conseil Communal,

Enumérant les bâtiments suivants situés sur le territoire de la commune de Tandel :

Bastendorf :	Eglise	no cad. 1106/3415
Landscheid :	Eglise	no cad. 5/929
Brandenbourg :	Eglise	no cad. 210
Brandenbourg :	Chapelle	no cad. 386/1187
Tandel :	Eglise	no cad. 24/336
Walsdorf :	Chapelle	no cad. 128/325
Bettel :	Eglise	no cad. 448/2008
Fouhren :	Eglise	no cad. 304/1165
(Longsdorf :	Chapelle	monument classé le 16 février 1939),
Brandenbourg :	Molkerei	no cad. 240/630
Brandenbourg:	Millen	no cad. 247/717

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux, publiée en date du 10 août 1983 au mémorial N° A-62 ;

Soulignant que tous ces bâtiments présentent un intérêt public au point de vue architectural et historique ;

Vu le dossier ci-joint élaboré et présenté par les deux bureaux d'architectes et d'urbanisme Isabelle Van Driessche ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Estime que lesdits bâtiments présentent un intérêt public au point de vue architectural et historique, et

Demande Madame la Ministre de la Culture de bien vouloir faire examiner par ses services si lesdits bâtiments ne méritent pas d'être protégés et conservés en vertu de la susdite loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux.

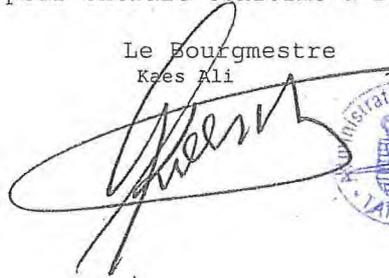
La présente est transmise par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch, à Madame la Ministre de la Culture aux fins demandées.

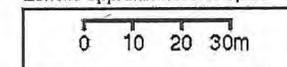
Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Conseil Communal,  
(Suivent les signatures,)  
pour extrait conforme à Fohren, le 11 juillet 2014

Le Bourgmestre  
Kees Ali

Le Secrétaire  
Mousel Edouard







LE GOUVERNEMENT

# Publicité



ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

# Foncière

Accueil | Recherche parcelles | Liste parcelles | **Détail parcelle**

Publicité Foncière

## Détail de la parcelle

<b>Commune :</b>	BASTENDORF	<b>Lieu-dit :</b>	Haaptstrooss
<b>Section :</b>	BB de BRANDENBOURG-OUEST	<b>Revenu bâti :</b>	0
<b>N° principal :</b>	210	<b>Revenu non bâti :</b>	0.00
<b>N° suppl. :</b>	0	<b>Dernier mesurage :</b>	0
<b>Contenance :</b>	0ha 02a 70ca	<b>Statut :</b>	effectif

- [Provenance](#)
- [Navigation](#)
- [Raccourcis](#)
- [Détail de la parcelle](#)
- [Zones parcellaires](#)
- [Droit de propriété](#)

## Zones parcellaires

Nature	Classe	Contenance	Rev. non bâti	Rev. bâti	Description
place (occupée)	1	0ha 02a 70ca	0.00	0	
bâtiment religieux					

- [Plan cadastral](#)
- [Localisation parcelle](#)
- [Impression](#)
- [Imprimer extrait cadastral](#)
- [Commande autres formulaires](#)

## Droit de propriété

<b>Détenteurs</b>	<b>Part</b>
Tandel, la Commune (0000 5113 407)	1/1

Haut de page

Brandenbourg – église











